

CONCERTATION

MACARON

Projet d'usine de matériaux actifs de cathode pour batteries à Saint-Saulve (59)

RÉUNION PUBLIQUE
DE SYNTHÈSE

MARDI 1^{ER} JUILLET 2025

COMPTE-RENDU

concertation-macaron.fr

La Réunion publique de synthèse dans le cadre de la concertation préalable relative au projet MACARON s'est tenue le mardi 1er juillet 2025, à l'Espace Pierre Richard à Valenciennes, en présence de 25 participants.

Intervenants présents :

- Yves DUSART, Maire de Saint-Saulve, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole ;
- Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-préfet de Valenciennes ;
- Olivier CALLEBERT, Directeur du projet MACARON, AXENS ;
- Bénédicte LEVEAU, Responsable RH du projet, AXENS ;
- Catherine JACQUART, garante de la concertation ;
- Anne-Marie ROYAL, garante de la concertation ;
- Martin BACHOLLE, 2concert (animateur) ;
- Etienne JUIN, 2concert (animateur) ;

INTRODUCTION :

Le présent compte-rendu propose une restitution intégrale des interventions et des échanges avec le public.

Pour une lecture facilitée, vous trouverez, en page 3, associées aux pages correspondantes du compte-rendu, les différentes séquences de la réunion ainsi que les thématiques abordées.

Le support de présentation illustrant les propos des intervenants est disponible en téléchargement sur le site internet de la concertation : concertation-macaron.fr

DÉROULEMENT ET THÉMATIQUES ABORDÉES :

- Mot d'introduction par Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet de Valenciennes – **PAGE 4**
- La concertation préalable : Rappel du rôle de la CNDP par Catherine JACQUART, garante de la CNDP – **PAGE 5**
- Rappel des principales caractéristiques du projet – **PAGE 7**
- Retours sur la concertation – **PAGE 8**
 - La concertation en chiffres – **PAGE 8**
 - Synthèse des avis exprimés, par thématique – **PAGE 10**
- Les enseignements du porteur de projet suite à la concertation – **PAGE 14**
- Temps d'échanges avec les participants :
 - Les actions mises en place par les services de l'État en cas d'accident industriel – **PAGE 17**
 - La potentielle révision des Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) de Saint-Saulve – **PAGE 18**
- Mot de conclusion des garantes de la concertation – **PAGE 21**
- Mot de conclusion du maître d'ouvrage – **PAGE 23**

Restitution intégrale des échanges :

Martin BACHOLLE, 2concert : Merci beaucoup à tous d'être présents ce soir pour cette dernière réunion publique de concertation sur le projet Macaron, porté par le groupe AXENS, représenté ce soir comme d'habitude par Bénédicte LEVEAU et Olivier CALLEBERT ici présents. Merci à ceux qui ont bravé la chaleur pour venir échanger une dernière fois dans cette séquence sur le projet et ses différents enjeux. M. DUSART, maire de Saint-Saulve s'excuse, il va arriver un petit peu plus tard dans la soirée, mais il ne pouvait malheureusement pas être présent à temps pour faire le traditionnel mot d'accueil républicain.

Mais je vais pouvoir donner la parole à M. COSTAGLIOLI, le sous-préfet de Valenciennes.

Mot d'introduction :

Stéphane COSTAGLIOLI : Bonsoir, très heureux d'être avec vous pour cette réunion de clôture puisque je n'avais pas pu être à la réunion d'ouverture. J'étais venu à une table ronde sur la commune de Saint-Saulve. C'était une table ronde qui apportait des connaissances théoriques et pratiques sur le sujet des batteries.

Nous arrivons presque au terme de cette procédure de concertation préalable, puisqu'elle sera officiellement close, si ma mémoire est bonne, le 5 juillet, donc samedi.

Mais aujourd'hui, nous avons la réunion de synthèse. Je souhaitais à nouveau remercier nos deux garantes qui sont intervenues tout au long de la procédure. Et remercier bien évidemment toutes celles et tous ceux qui ont pris part d'une manière ou d'une autre à cette concertation, soit par des contributions ou des questions écrites, sur les marchés ou au travers des réunions qui ont été organisées. Et vous rappeler toujours la posture qui a été celle des services de l'État, qui est une posture d'observation. Le dossier actuellement, c'est toujours un projet. Un projet sur lequel bien évidemment les services de l'État dialoguent avec le porteur de projet pour voir dans quelles conditions il pourrait se réaliser, mais dont on ne connaît pas aujourd'hui à date l'avis définitif des services de l'État sur le sujet. Donc bien évidemment, on va se nourrir également des réflexions, des préoccupations, des points d'attention qui sont apparus pendant cette phase de concertation. Probablement qu'on va retrouver des points que les services de l'État, en tout cas, je l'espère, ont déjà mis en exergue avec le porteur de projet comme des points d'attention vu de notre fenêtre au niveau du territoire. Mais il y aura peut-être d'autres points qui apparaîtront et je m'engage bien évidemment à ce que nous intégrions ça dans notre réflexion et dans nos propres procédures pour continuer à instruire le dossier.

Je pense que mon propos a déjà été suffisamment long. J'ai hâte comme les autres membres dans l'assistance de découvrir le résultat de la synthèse. Merci à vous.

Martin BACHOLLE, 2concert : Merci beaucoup. Merci beaucoup pour ce petit mot d'accueil. Effectivement, ce soir, c'est ce qu'on appelle la réunion publique de synthèse de cette concertation.

Donc c'est une réunion durant laquelle on va essayer de revenir un petit peu sur tout ce qui a été dit, tout ce que nous avons entendu, tout ce qui a été exprimé via les différentes modalités en réunion publique ou sur le site Internet de la concertation. Et ça va nous permettre de faire un premier bilan.

C'est vraiment un premier bilan puisqu'il y aura le bilan des garantes de la concertation, puis le bilan du maître d'ouvrage vraiment plus dense de la démarche. Mais on va pouvoir prendre le temps de reparler de ce qui s'est dit pendant cette concertation et évidemment d'entendre à nouveau les différentes questions ou contributions qui pourraient arriver ce soir. Pour le programme de la réunion, on va d'abord faire le traditionnel rappel du rôle de la CNDP, d'autant plus dans la réunion de ce soir où mesdames les garantes pourront nous expliquer également quelle est la suite de la procédure.

On va faire un très court, je vous promets très court, rappel des caractéristiques du projet. On va simplement rediffuser le film sur le projet pour ceux qui n'étaient pas là aux différentes réunions.

Et on ira directement ensuite sur le cœur du sujet avec un retour sur la concertation, donc un premier bilan quantitatif de la concertation. Et également, on va essayer de vous présenter les différentes thématiques que nous avons entendues. Quels sont les points saillants que nous avons pu entendre durant toute cette concertation ?

Ensuite, je passerai la parole au groupe AXENS qui nous présentera les enseignements qu'il tire de cette concertation. Il faut avoir en tête que AXENS, ça fait déjà un moment qu'il travaille ce projet. Et, au travers de cette concertation, c'est finalement la première fois qu'il le porte à la connaissance du public et qui, du coup, en a des premiers retours. Donc, quels enseignements le groupe tire de cette démarche et comment il voit les choses pour la suite ?

Ensuite, nous ferons le fameux temps d'échange avec la salle. Donc, on vous donnera la parole pour que vous puissiez poser des questions, réagir à ce qui a été présenté. Et à nouveau, nous répondrons à toutes ces questions.

Et puis, nous passerons à un temps de conclusion, d'abord des garantes de la concertation, puis du maître d'ouvrage avant d'aller passer, si vous en êtes d'accord et si vous avez la possibilité de rester avec nous, pour un petit moment dans la salle juste à côté où nous pourrons nous restaurer après cette dernière réunion publique de concertation. Je laisse la parole aux garantes de la concertation pour rappeler le rôle de la CNDP.

LA CONCERTATION PRÉALABLE : Rappel du rôle de la CNDP

Catherine JACQUART, garante de la CNDP : Bonsoir à tous.

Donc, je suis là, effectivement, pour rappeler le rôle de la CNDP. Mais je pense que vous avez déjà en tête la Commission nationale du débat public. Effectivement, c'est une autorité indépendante administrative indépendante qui nous a nommé Anne-Marie ROYAL et moi-même en tant que garantes de cette concertation.

Et ce, suite à la saisine facultative, qui est une démarche volontariste de la part des maîtres d'ouvrage AXENS et RTE, concernant ce projet, parce qu'ils souhaitent avoir une concertation qui soit garantie à tous les stades. Et donc, c'est la raison pour laquelle nous sommes là, nous, en tant que garant pour vérifier que cette concertation se passe bien. Donc, en fait, la CNDP, elle est là pour défendre un droit qui est le droit de toute personne à prendre connaissance des informations relatives à l'environnement qui sont détenues par les autorités publiques.

Et surtout participer à la décision qui va être prise. Donc, décision publique. Ici, la décision dont on parle, c'est la décision d'autorisation, d'autorisation d'exploiter, de construire cette usine au regard du dossier d'autorisation environnementale qui sera déposé dans la suite de la procédure.

Donc, là, aujourd'hui, c'est la réunion de clôture. Donc, on va regarder si effectivement, ensemble, si cette concertation a bien rempli tout le champ, toutes les thématiques qui sont précisées dans le cadre du code de l'environnement. Pour ce faire, on peut regarder ensemble l'article 121.15.1 du code de l'environnement qui précise toutes les thématiques qui doivent être abordées au cours d'une concertation.

Il s'agit en particulier de débattre sur l'opportunité du projet, sur ses caractéristiques principales, mais également sur les enjeux socio-économiques, sur les impacts significatifs sur l'environnement. On va voir qu'ils ont été abordés largement, mais on va faire le bilan ensemble. Sur l'aménagement du territoire aussi, ça, c'est très important, qui est nécessité par l'arrivée de ce nouveau projet.

Et puis, il ne faut pas oublier qu'il convient aussi dans une concertation préalable de se poser la question de savoir s'il y a d'autres solutions alternatives, on peut faire évoluer éventuellement le projet, voire l'abandonner si l'opportunité n'est pas avérée. Vous voyez, il y a vraiment un champ important. Dans cette réunion de conclusion, de clôture de la concertation, ce sera l'occasion de faire un premier bilan tout rapide, puisqu'on va voir après qu'on va rédiger un bilan beaucoup plus important, mais on va regarder si toutes ces thématiques ont été abordées.

Il y a également une autre thématique importante, c'est ce qui va se passer après. Il faut aussi qu'on discute des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. Qu'est-ce qui se passe après la concertation préalable ? Comment le public va être informé ?

On est ici dans la phase amont du projet. Si le projet se poursuit, on va entrer dans une autre phase qui est la concertation continue. Si la concertation continue se met en place, il y aura un garant qui sera nommé par la CNDP. C'est la période qui se trouve entre la fin de la concertation, notre bilan, la réponse du maître d'ouvrage, jusqu'à l'enquête publique.

On verra ensemble avec le maître d'ouvrage que, éventuellement, cette concertation continue sera peut-être très réduite puisque la concertation continue intervient jusqu'à l'enquête publique. En fonction du calendrier du maître d'ouvrage pour déposer ses

demandes d'autorisation environnementales et le démarrage de l'enquête publique, on peut éventuellement avoir ou pas cette concertation continue.

Concrètement, qu'est-ce qui va se passer après le 5 juillet ? Notre concertation s'arrête à la fin de la semaine. Nous, Anne-Marie et moi, avons un mois pour publier un bilan. On a jusqu'au 5 août pour publier un bilan qui sera publié sur le site de la concertation, mais également sur le site de la CNDP.

Le responsable de projet lui a deux mois pour répondre à ce bilan. Et ensuite, la Commission nationale du débat public va également rendre un avis sur la qualité de cette réponse. Ensuite, comme je l'ai noté, si le projet se poursuit, la concertation avec le public, soit c'est une concertation continue, soit on passe tout de suite en enquête publique.

Et là, on est à nouveau dans une concertation, ce qu'on appelle la concertation aval, dans le cadre de la consultation parallélisée. Puisque maintenant, on parle plutôt de consultation parallélisée par rapport à l'enquête publique pour les projets industriels.

Je voulais juste terminer par une information qui est importante. C'est que la statistique montre que 60% des projets ont évolué suite à la concertation. Donc, écoutez, on va voir si effectivement, le projet sera susceptible d'évoluer et de quelle manière. Merci.

RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Martin BACHOLLE, 2concert : Merci beaucoup. Justement, le projet, je vous propose qu'on s'en rappelle les principales caractéristiques au travers de la vidéo de présentation.

[Vidéo de présentation] *AXENS, groupe industriel français, porte le projet Macaron sur le site d'une ancienne friche industrielle située sur la commune de Saint-Saulve, dans l'agglomération de Valenciennes métropole. Ce projet vise à construire une usine de production de matériaux actifs de cathode, élément indispensable à la fabrication de batteries pour véhicules électriques, d'une capacité de production d'environ 28 000 tonnes par an, alimentant 3% du marché européen. Sa mise en service prévisionnelle à horizon 2028 prévoit la création d'emplois directs pouvant aller jusqu'à 400.*

Le projet Macaron s'inscrit dans une démarche de réindustrialisation de la France alignée avec les enjeux de transition énergétique. En fabriquant des matériaux actifs de cathode, maillon essentiel dans la chaîne de valeur, AXENS contribue au développement d'une filière industrielle autour de la batterie électrique en France et en Europe, et participe à l'effort de décarbonation globale des activités. AXENS a choisi de s'installer dans le territoire stratégique des Hauts-de-France, qui accueille déjà de nombreux projets industriels liés à cette filière.

Pour réaliser cette ambition, AXENS a fait appel à un partenaire chinois, la société Minmetals New Energy Materials, qui maîtrise la formulation et la fabrication des matériaux actifs de cathode et compte parmi ses clients de grands noms de l'univers de la batterie. Minmetals New Energy Materials fournit la technologie de fabrication des matériaux actifs de cathode et participe aux côtés d'AXENS au financement du projet estimé à 500 millions d'euros. Cette

association se matérialisera par la création d'une coentreprise nommée Licamax, qui possèdera l'usine et distribuera les produits fabriqués à travers toute l'Europe.

Le procédé industriel sera alimenté par électricité, sans recours aux énergies fossiles, et vise un approvisionnement en matière première, réalisé à 100% par transport fluvial. Concrètement, Macaron est une usine de production de matériaux actifs de cathode, également appelée les CAM. Il s'agit d'un composé chimique, essentiel aux performances des batteries pour véhicules électriques.

La technologie choisie pour ce projet est celle dite NMC, pour Nickel Manganèse Cobalt. Dans l'usine, ces métaux, réceptionnés sous la forme d'une poudre appelée pCAM, seraient mélangés à du lithium, broyés et chauffés à plusieurs reprises, jusqu'à obtenir le produit fini de qualité batterie. Une fois produits, les CAM seraient ensuite livrés aux gigafactories qui fabriquent les batteries électriques, étape suivante de la filière industrielle de la batterie.

Par ailleurs, le groupe AXENS réfléchit à élargir son activité à d'autres maillons de cette filière, avec des projets d'unités de recyclage et d'usines de production de la pCAM, qui pourraient voir le jour sur le site de Saint-Saulve. Avec ce projet et l'ambition industrielle qu'il porte, le groupe AXENS entend participer à l'élan de réindustrialisation à l'œuvre dans le Valenciennois, en créant jusqu'à 400 emplois et en contribuant au renouveau d'un site historique qui a marqué le territoire. Macaron est un projet emblématique pour le groupe AXENS et il est essentiel qu'il soit également une opportunité pour son territoire d'accueil et qu'il s'intègre à son écosystème local.

C'est pourquoi le projet entre dans une phase de concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public, du 5 mai au 5 juillet 2025. A partir de l'automne 2025, le dossier de demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire qui détaille l'ensemble des données techniques du projet en vue de sa réalisation seront soumis aux autorités et à la population avant de pouvoir démarrer les travaux de réalisation.

RETOURS SUR LA CONCERTATION

La concertation en chiffres :

Martin BACHOLLE, 2concert : Voilà pour le petit rappel des caractéristiques du projet. Ce petit film nous a accompagné tout au long de la concertation pour recontextualiser le projet. Et je vous propose maintenant de faire cette synthèse de tout ce qu'on a entendu pendant la concertation en commençant par les chiffres de la concertation. Donc pour rappel et pour information pour annoncer cette concertation, on a quand même mis en place un dispositif assez complet d'informations et d'annonces.

Il y a eu tout ce qui relève de l'affichage administratif et des annonces réglementaires. Ça, c'est prévu dans le cadre de la loi en lien avec la Commission nationale du débat public. Mais il y a également ce qu'on a pu faire en plus pour être certain que tous les habitants soient au courant de cette concertation.

Donc de nombreux dépliants qui ont été diffusés dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des communes du périmètre de la concertation. Des dossiers et des dépliants qui ont été diffusés lors des différents temps d'échange. Vous avez encore une fois ces dossiers sur vos tables et à chaque fois des participants ont pu repartir avec cette information-là.

On a fait une conférence de presse le 29 avril pour annoncer cette concertation. Il y a plusieurs journalistes qui ont pu en parler dans les différents titres de presse. Et enfin, un site Internet de la concertation qui était le lieu principal en ligne où on avait le dossier qui était disponible en téléchargement et où on avait la rubrique participative qui a permis à beaucoup d'habitants et beaucoup de personnes du territoire de poser des questions, déposer un avis ou publier un cahier d'acteurs.

Donc, durant 9 semaines de concertation entre le 5 mai et le 5 juillet, nous avons organisé 8 temps d'échanges publics. Je pense que certains d'entre vous ont participé à certains d'entre eux avec notamment la réunion publique d'ouverture qui a eu lieu à Saint-Saulve le 13 mai et qui a réuni une soixantaine de personnes. Et puis, nous avons fait des réunions de proximité pour aller directement vers les habitants, donc au supermarché Auchan de Saint-Saulve, sur le marché de Valenciennes et également sur le marché de la commune de Bruay-sur-l'Escaut.

Nous avons organisé également une table ronde. Monsieur le sous-préfet en a parlé tout à l'heure sur les CAM en tant que matière stratégique pour la filière industrielle de la batterie électrique. On a eu plusieurs intervenants qui ont pu nous parler de ces questions-là.

Et on a fait 2 ateliers thématiques pour aller en profondeur sur des sujets spécifiques que sont les enjeux socio-économiques - notamment les questions liées à l'emploi - et les enjeux plus environnementaux ; où on a essayé de discuter et d'aller plus en profondeur sur les sujets liés aux effets du projet sur le cadre de vie, sur l'environnement, sur le trafic routier local, par exemple. Donc ça, on a pu vraiment approfondir ces sujets-là lors de l'atelier qui a eu lieu à Bruay-sur-l'Escaut.

En plus de ces temps d'échanges publics auxquels vous avez peut-être participé, il y a eu 2 temps d'échanges complémentaires qu'on a souhaité rappeler ici. Une réunion d'échange avec la commission locale de l'eau, organisée par le SAGE de l'Escaut qu'on remercie à nouveau pour cette réunion qui était vraiment très intéressante. On a pu aller plus en avant sur les sujets liés au fleuve, la gestion de l'eau, les impacts sur le fleuve. Donc on a eu vraiment beaucoup de questions très intéressantes et très techniques sur ces sujets-là. D'ailleurs, le SAGE de l'Escaut va mettre en ligne la vidéo de retour sur cette réunion publique. Donc si ça vous intéresse, vous pouvez retrouver ces informations-là sur le site Internet du SAGE de l'Escaut.

Et pour un peu diversifier les publics et pour essayer de toucher des personnes qui ne sont peut-être pas encore tout à fait au fait de ce type de projet, mais qui vont l'être certainement bientôt : nous avons fait un webinaire avec les étudiants du master chimie et génie des matériaux de l'université polytechnique de Valenciennes. Ça a eu lieu le 12 juin, en ligne. On remercie encore une fois l'université de Valenciennes d'avoir pu organiser ça avec les étudiants. On a eu une cinquantaine d'étudiants qui étaient là, qui étaient super intéressés

par le projet, qui ont posé plein de questions. C'était vraiment très intéressant et du coup, on a mis en ligne le compte rendu de ce webinaire pour que tout le monde puisse voir ces échanges-là, parce que du fait du public, effectivement, on a eu aussi des types de questions qu'on n'a pas forcément en réunion publique.

Le site Internet, comme je le disais, il a été un lieu important finalement des débats pendant cette concertation avec beaucoup de visites sur le site, mais également aussi beaucoup de visiteurs différents. C'est aussi à ça qu'on reconnaît la fréquentation. Et on a eu 16 questions publiées qui ont été répondues par AXENS et 5 cahiers d'acteurs publiés.

Donc les cahiers d'acteurs, c'est des contributions publiées par des personnes morales, non pas individuellement, mais en tant qu'institutions ou associations qui ont publié des cahiers d'acteurs avec différentes questions. Le premier cahier d'acteurs a reçu une réponse en début de semaine. Il y avait beaucoup de questions. AXENS a pris le temps de répondre à chacune d'entre elles avec le niveau technique le plus poussé possible. Et donc ça a été mis en ligne cette semaine et les réponses aux autres cahiers d'acteurs seront évidemment mises en ligne dans les prochains jours.

Les thématiques de la concertation

Suite à ce retour sur les chiffres, je vous propose qu'on s'attarde quelques minutes sur les thématiques de la concertation. Effectivement, forcément, quand on prépare de concertation, on s'attend à certaines thématiques et finalement, on peut être surpris aussi de ce qui ressort des questions principales qui sont posées par les habitants. Donc, on a essayé de vous mettre des petits verbatims des différentes réunions publiques, également sur le site Internet, cahiers d'acteurs, etc. pour illustrer les différentes thématiques que l'on retient ce soir.

En premier lieu, une démarche de concertation saluée par le territoire. C'est vrai qu'il faut le dire, on a eu beaucoup de retours assez positifs sur la tenue même de cette concertation, sur l'intérêt même d'organiser cette concertation pour un projet comme celui d'AXENS. Effectivement, on a eu plusieurs remerciements et plusieurs témoignages du fait que ce sont des démarches qu'il est important d'organiser et de reproduire à l'avenir sur ce type de projet.

Évidemment, dans ce territoire particulier, lié aussi à l'histoire du site et à l'histoire des communes de Valenciennes, de Saint-Saulve, etc. Il y a une forte attente de redynamisation industrielle de l'ensemble du territoire et de ce site en particulier. On l'a entendu à plusieurs reprises. Ça a été répété et on l'a bien compris. On l'avait déjà entendu par les élus dès le début de notre arrivée sur le territoire, mais ce n'est pas seulement une parole d'élus. Ça a été confirmé par plusieurs habitants, plusieurs associations qui ont insisté sur ce point.

Attente certes, mais quand même une vigilance vis-à-vis de sa mise en œuvre. Ce n'est pas parce qu'effectivement, on attend une redynamisation industrielle que c'est un blanc-seing accordé à l'industriel. Et il y a quand même évidemment des modalités de sa mise en œuvre qui ont été portées à connaissance du public et sur lesquelles les habitants sont restés très vigilant et avec des questions tout à fait naturelles comme : "quels sont les risques de

pollution des sols de l'eau de l'air, etc. ?". Beaucoup de gens nous ont dit : "c'est très bien que cette industrie arrive, mais on sera vigilant à ses effets sur le territoire".

Donc l'opportunité des projets n'a globalement pas été remise en question. On a eu quand même beaucoup de contributions et d'avis qui étaient en faveur de la réalisation du projet, mais toujours attentif aux modalités de sa mise en œuvre.

On a entendu quand même -c'était important pour nous de le noter dans un souci aussi de compréhension des différents enjeux- une acceptation et un accueil favorable du projet, certes, mais quelques réserves qui ont été entendues sur la structuration de la filière industrielle française de la batterie en général, sur sa maturité, sur sa pertinence. Quelqu'un sur le site Internet, vous le voyez là, nous a dit : "Rien ne prouve que le tout électrique est une véritable solution à la décarbonation". Donc on a quand même aussi quelques personnes qui ne sont pas totalement convaincues par l'intérêt de la filière globale.

La stratégie globale du groupe AXENS a plusieurs fois fait l'objet de questions. La technologie spécifique des CAM également. On a parlé de technologie NMC, de technologie LFP. Ce sont des questions qui sont revenues assez peu, mais notamment par rapport au webinaire avec les étudiants là où on avait un public du coup assez friand des questions techniques. Forcément, du coup, la stratégie globale du groupe a suscité quelques questions tout comme la technologie de la CAM, c'est-à-dire les choix techniques et stratégiques faits par AXENS. Et donc Olivier CALLEBERT notamment a pu répondre à plusieurs reprises sur pourquoi ce choix-là, d'où vient ce choix stratégique et en quoi le groupe AXENS lui est convaincu, effectivement, que c'est sur ce créneau qu'il est préférable d'aller.

Les raisons du partenariat alors ça c'était un sujet aussi assez intéressant. Le groupe AXENS qui est un groupe industriel français, forcément on s'est posé la question quel est l'intérêt pour le partenaire chinois de participer à ce projet que ce soit en matière de transfert de technologie ou que ce soit en matière d'apport financier dans le projet. Je tiens à préciser aussi que ce point-là a notamment beaucoup intéressé les étudiants l'université polytechnique de Valenciennes qui avaient l'air très au courant, très au fait des enjeux géopolitiques qui peut y avoir derrière tout ça. Donc à nouveau on a pris le temps de répondre à ces questions-là, d'expliquer pourquoi c'est intéressant pour AXENS de s'associer avec un partenaire chinois. Typiquement ils sont en avance sur la technologie. Et donc il est intéressant pour le groupe AXENS de travailler avec eux pour mettre en place le projet. Et pourquoi la société Minmetals avait intérêt à s'implanter en France. Et Olivier CALLEBERT a rappelé que c'était la première fois que ce groupe chinois particulier s'implantait en Europe et en France, et donc c'était une manière pour eux d'être présent sur le territoire européen.

On a évidemment entendu un intérêt marqué pour le fonctionnement de l'usine notamment à l'atelier thématique numéro 2 à Bruay-sur-l'Escaut. Il y a eu plein de questions sur les déchets sur le fonctionnement de l'usine sur comment s'appellent les différents objets utilisés dans le process industriel. C'était assez intéressant de pouvoir rentrer dans le cœur du sujet technique de la mise en œuvre de cette usine -comment elle fonctionnerait finalement- . Et avec ça évidemment, des questions également pour RTE qui était là en tant que maître d'ouvrage du raccordement électrique et à ce même atelier M. BEL GAHLA d'ailleurs ici

présent nous a ramené des plans pour pouvoir regarder dans le détail où passerait la liaison souterraine où passerait la liaison aérienne et donc on a pu approfondir ces sujets-là.

Un enjeu majeur de cette concertation au-delà du fonctionnement de l'usine de l'opportunité du projet : ça a été l'eau. L'eau a été une question assez centrale durant cette concertation. Sous tous ces aspects que ce soit sur la question de la consommation en eau, la question de la gestion de la proximité avec le fleuve - comme vous le savez l'usine serait vraiment quasiment en bordure de fleuve et en lien direct avec le port fluvial de Bruay-. Et cette question de la préservation en eau a été un sujet très important on a eu notamment l'association Valentransition qui était présent à plusieurs reprises et qui a un attachement particulier à ce sujet-là, à la préservation de l'Escaut. Il y a eu aussi le sujet du refroidissement, des solutions techniques du refroidissement de l'usine. Comme on n'est pas à un stade avancé du projet, AXENS n'a pas encore choisi la solution technique qu'il allait mettre en œuvre et donc plusieurs solutions sont étudiées, sont disponibles, sont sur la table, donc forcément ça a alimenté également les débats. Est-ce qu'on fait un refroidissement en puisant l'eau dans l'Escaut et en la réinjectant directement ou, est-ce qu'au contraire on va consommer de l'eau pour pouvoir refroidir les procédés industriels. Tout cela, ce sont des questions qui étaient assez intéressantes et assez importantes.

Évidemment une usine de ce type, une usine de cette ampleur -quand bien même, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'opportunité n'est peut-être pas remise en question- ça peut susciter des inquiétudes c'est normal. Il y a eu beaucoup de questions assez naturelles de riverains qui habitent à côté qui se demandent quels seront les impacts de cette usine pour leur quotidien, pour leur cadre de vie. Donc des questions sur les effets du projet sur le milieu naturel des questions liées à la pollution bien sûr, les effets en cas d'incendie sur la faune la flore. Tous ces sujets-là ont fait l'objet de réponses les plus techniques et les plus précises possibles à ce stade du projet. Les effets du projet également sur le trafic routier local évidemment, dès la réunion publique d'ouverture ça a été un sujet. On a plusieurs personnes notamment les habitants du quartier du Bas Marais qui se sont très vite emparés du sujet et ont posé des questions en réunion publique d'ouverture puis sur le site Internet. Donc ça on a bien conscience que si l'approvisionnement de l'usine par barge fluviale a été salué, les modalités d'expédition par le routier ou encore le déplacement des salariés pour arriver sur l'usine a posé des questions avec cette crainte que l'usine soit génératrice de trafic supplémentaire sur les axes qui sont juste à côté et notamment la départementale 935 qui passe juste à côté du site.

Des inquiétudes également sur le cadre de vie des habitants. Quand on entend cadre de vie c'est assez large mais je dois dire que c'étaient notamment des questions de bruit. Le secteur est déjà producteur de bruit. Les habitants qui sont juste de l'autre côté du canal sur la commune de Bruay entendent ce bruit déjà. Donc forcément des inquiétudes : est-ce qu'il y aura plus de bruit lié à l'installation de cette usine ? Donc là à nouveau AXENS a pu développer quelles étaient les raisons pour lesquelles le procédé industriel ferait moins de bruit que certaines autres activités. A commencer par le fait que tout le procédé est situé dans un bâtiment fermé et qu'on n'est pas du tout sur des activités à ciel ouvert.

Et quatrième sujet évidemment important également lié à la nature du procédé, à la nature du même de l'usine. On dit « usine Seveso » donc usine Seveso forcément ça interpelle. Tout

le monde sait à peu près ce que c'est une usine Seveso et on sait que c'est lié à la sécurité industrielle. Donc des inquiétudes sur les risques sanitaires, sur les risques accidentels sur tout ce qui serait mis en place pour prévenir ce risque. Et notamment à l'atelier du 10 juin à Bruay, les équipes d'AXENS ont développé les prochaines étapes et qu'est-ce que signifie un statut Seveso en termes de contrôle en termes de réglementation. Et on a eu la chance d'avoir également un représentant de la DREAL qui nous a expliqué comment, eux, les services de l'État allaient également être particulièrement vigilants sur les études de danger et sur les différents supports techniques qui seront produits par AXENS pour assurer la sécurité du site et évidemment, la sécurité de son environnement.

Au-delà des inquiétudes, on a également senti un accueil favorable et très positif par rapport aux emplois qui sont prévus. Je vous rappelle jusqu'à 400 emplois créés sur cette usine. Donc ça, évidemment, avec son histoire récente et moins récente les emplois c'est quelque chose qui est accueilli positivement. Les habitants les associations les élus sont en attente de nouveaux emplois et d'une nouvelle dynamique sur ce site et sur le territoire. Donc ça c'est évidemment quelque chose qui a été très bien accueilli par les habitants.

Et également, au-delà des emplois à proprement parler, le développement de cette filière. On a beaucoup parlé, notamment à la table ronde du 20 mai, des Hauts-de-France, ce lieu stratégique désormais pour les promoteurs de projets liés à la filière industrielle de la batterie. Notamment avec les Gigafactory qu'on peut voir du côté de Dunkerque. Donc on voit qu'il y a quand même un enthousiasme vis-à-vis du développement de cette filière et également une vigilance par rapport au développement de la formation.

On s'est rendu compte notamment à l'atelier du 4 juin sur les questions des enjeux socio-économiques que c'était quelque chose qu'il fallait travailler dès maintenant : former les jeunes d'aujourd'hui. Former les gens également qui travaillent à ce secteur de la batterie afin que tous ces projets qui demandent beaucoup d'emplois et qui demandent beaucoup de personnel puissent ouvrir dans les meilleures conditions en termes de fonctionnement.

Enfin on a souhaité quand même aussi le rappeler, le groupe AXENS vient présenter son projet, certes. Il s'intègre dans un écosystème territorial et administratif aussi. Mais on a aussi entendu de fortes attentes vis-à-vis de l'implication des acteurs publics locaux sur la réalisation du territoire et ses différents effets. Tous les sujets ne peuvent pas forcément être traités par le groupe AXENS, en tant que porteur de ce projet et effectivement on a entendu des choses qui vont un peu au-delà du spectre de ce projet. Par exemple, la question des commissions de suivi de sites, comment elles pourraient être mises en place, comment elles seraient portées notamment par les différents acteurs du territoire les collectivités et l'État. Les impacts aussi qu'il peut y avoir sur les documents d'urbanisme le suivi et l'aménagement autour du site et notamment les aménagements routiers.

Voilà, j'ai beaucoup parlé, je vais m'arrêter là sur ce portrait on va faire un petit temps d'échange juste après. N'hésitez pas aussi à nous dire si vous êtes d'accord avec ces thématiques. Et si vous pensez qu'il en manque on est évidemment preneur de vos retours là-dessus. Je vais passer la parole à AXENS pour qu'ils nous disent les enseignements qu'ils tirent de tout ça, tous les sujets que nous venons d'évoquer ici.

LES ENSEIGNEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

Bénédicte LEVEAU, Axens : Merci Martin pour cette présentation. Alors effectivement maintenant on s'est nourri de tous ces résultats de tous ces avis et de toutes ces questions. On a tiré quelques leçons en tout cas ce qu'on peut dire c'est qu'en effet le territoire du Valenciennois nous a super bien accueillis les élus, les collectivités, les organisations professionnelles. Ils nous ont ouvert leurs portes, ils ont facilité les relations et ils nous ont permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs pour nous aider à comprendre à la fois l'écosystème mais aussi comprendre l'environnement dans lequel on est susceptible de s'intégrer. Les habitants aussi, les associations du Valenciennois et de Saint-Saulve et de la zone de Saint-Saulve nous ont bien accueillis. Ils ont certes des questions et nous challengent sur un certain nombre de sujets mais globalement, ils étaient plutôt satisfaits de nous voir arriver. Et maintenant c'est à nous de travailler avec les matériaux qu'ils ont pu nous donner pour qu'on puisse bien prendre en compte les apports de leur avis.

Et puis on l'avait dit à l'introduction de la concertation que nous souhaitions entrer dans cette démarche parce qu'elle nous paraissait essentielle pour commencer à construire des relations de confiance avec le territoire. Et on n'a pas été déçus parce que je pense que cette concertation dans un souci de transparence et de communication peut contribuer à bâtir cette relation de confiance. On peut dire qu'on a déjà mis une première brique sur ce mur-là.

Donc la relation confiance avec nos voisins les plus proches a fait quand même émerger comme l'a dit Martin tout à l'heure des inquiétudes et notamment par rapport au bruit. Le site il est situé en bordure de l'Escaut. On a parlé d'un approvisionnement 100% par voie fluviale. Donc ça veut dire qu'on va faire travailler le port de l'Escaut et ce port aujourd'hui il suscite déjà des questionnements de la part des riverains parce qu'il fait du bruit. Donc fort naturellement avec une augmentation de l'activité, on est questionnés sur comment ça va se passer à partir de maintenant. On a entendu un certain nombre de sujets on va faire en sorte de caler nos horaires d'approvisionnement sur des horaires de travail pour ne pas générer du bruit la nuit.

On nous a challengé aussi sur le trafic routier avec une augmentation du trafic. Parce que si l'approvisionnement se fera à 100% par voie fluviale. En revanche l'expédition de nos produits finis si tant est que nos clients se situent sur la vallée de la batterie à côté de Dunkerque on fera partir nos produits par la route et donc en effet ça risque d'augmenter un peu le trafic routier. On va avoir une usine qui va employer entre 350 et 400 personnes. Donc c'est aussi des salariés qui vont se rendre quotidiennement à l'usine, ça va augmenter le trafic. Alors on n'avait pas forcément identifié que ce point-là pourrait être une difficulté. Donc on a commandé une étude qui sera réalisée pour mesurer l'impact de l'activité sur le trafic routier.

Et puis une nécessaire exemplarité et transparence sur les enjeux de l'usine en matière de risque industriel. Parce qu'effectivement on est sur un site Seveso seuil Haut. On a eu l'occasion de le dire à différentes réunions : AXENS maîtrise la réglementation sur les sites Seveso seuil haut, puisque nous sommes déjà concernés par un autre site qui est situé dans

le Gard. Et en fait cette réglementation sur la prévention des risques, on va s'appuyer dessus fortement pour faire en sorte de limiter au maximum les impacts qu'il pourrait y avoir.

Olivier CALLEBERT, AXENS : Merci Bénédicte. Alors on a aussi bien senti de fortes attentes en matière de rigueur et de détails des études techniques à venir. On est dans un temps où on n'a pas pu apporter toutes les réponses. Et d'ailleurs c'est ainsi que la concertation préalable est définie. Mais ça peut être un peu frustrant - pour les citoyens, la population, d'autres citoyens-, de dire ok on prend votre question mais on n'a pas encore la réponse. Parce que justement on est en train de l'étudier. C'est tout à fait le sens de la concertation préalable. Il va y avoir d'autres temps qui j'espère vont venir assez tôt, puisqu'on travaille pour déposer notre dossier de demande d'autorisation environnementale le plus vite possible. Et qui vont permettre là d'aller jusqu'au bout de ces questions. Quand on y travaille avec les bureaux d'études que l'on a missionnés. Puis on y travaille aussi avec les services de l'État.

Un point que l'on n'avait peut-être pas vu. Je ne pensais pas qu'il attirerait autant l'attention. On a parlé de l'ancienne Friche-Vallourec et de son patrimoine historique. Ok ça on a vite compris, et on l'avait vite compris bien avant la concertation dès les premiers communiqués de presse. Et puis il y a eu un autre patrimoine c'est l'Escaut. Je dois dire que pour nous c'était un petit peu un grand réservoir où on allait prendre de l'eau. Et puis s'en servir et contribuer à donner du travail avec cette eau. Et puis avec les discussions qu'on a pu avoir avec vous et puis les études qui étaient en cours aussi on s'est rendu compte qu'on progressait dans notre conception de l'usine. Donc on a bien compris qu'il y avait quelque chose qu'il ne fallait pas rater sur la gestion de l'eau et la gestion de l'Escaut. Alors pas plus tard que ce matin on était à la CAVM, à la direction du cycle de l'eau et on parlait de ça. Et on est en train d'étudier plusieurs solutions pour utiliser l'eau de l'Escaut d'une manière ou d'une autre. Ou quasiment pas l'utiliser du tout ou en tout cas beaucoup moins que ce qu'on a pu mettre dans les documents de la concertation. On verra comment se terminent les études dans quelques mois.

Également, ce matin, avec les services de la CAVM, le point de l'aménagement a réémergé. On a ce site historique qui appartenait à un propriétaire, qu'il avait aménagé selon ses besoins, qui maintenant se trouve partagé entre plusieurs acteurs. Il n'a pas forcément été pensé comme cela. Un de nos enseignements est donc de devoir penser tout ce territoire, tous ces terrains avec les entreprises qui y sont déjà, avec celles qui devraient y venir comme nous. Et le penser comme un véritable parc industriel. Et ça, ça implique des aménagements, des aménagements de voirie.

Alors par la force des choses, on y a déjà travaillé avec les services de l'agglo. Les aménagements ferroviaires, les aménagements portuaires. Alors le port, il est déjà là, mais on peut peut-être faire des choses aller plus loin.

La desserte de la zone. On a parlé du trafic routier. Évidemment, il y a AXENS, mais il n'y a pas que AXENS. Si on fait des transports en commun, si on fait une piste cyclable. Nous, on y est favorables et on est supporteur, mais ça, ce n'est pas dans nos mains. Et puis bon, faire un arrêt de bus, c'est facile. Faire une piste cyclable quand les terrains n'ont pas été prévus, faut réfléchir. Et ça, c'est aux collectivités locales, je pense, de prendre en main cette réflexion et sans doute avec tous les acteurs de ce grand parc industriel. Puisque pas uniquement le terrain Vallourec, mais il y a déjà un parc qui finalement existe à côté, autour du port. Donc, voilà, on pourrait aussi imaginer des clubs d'entreprise, de la restauration collective, etc.

Aussi, on a une sollicitation des acteurs de la formation pour contribuer à structurer cette filière de formation dans les Hauts-de-France. On a beaucoup parlé, vous avez beaucoup parlé, dans les Hauts-de-France, de la filière de la batterie. Et quand vous parlez de la batterie, vous parlez de la fabrication de cellules, ce que font les grandes Gigafactory déjà en production. Nous, et avec un autre projet situé un peu plus à l'ouest, on amène une nouvelle pierre sur un nouveau champ de compétences. Et donc, ça a suscité des questions et nous, on est prêts à s'intégrer à cette réflexion sur la formation.

Bénédicte LEVEAU, AXENS : Un territoire particulièrement dynamique, composé d'acteurs engagés et engageants. On l'a dit tout à l'heure, on a été très, très bien accueillis. Mais au-delà de l'accueil qui nous a été réservé, nos interlocuteurs nous ont encore une fois ouvert leur carnet d'adresses, favorisé des mises en relation, mis en lumière certains aspects. Et ça, c'était vraiment extrêmement précieux pour nous. Ces mêmes acteurs qui nous ont accompagnés, qui nous ont écoutés, qui nous ont conseillés, on les a sollicités pendant le dispositif de la concertation.

On leur a demandé de participer à des tables rondes, d'animer des ateliers, etc. Et ça, c'est vraiment le dispositif de la concertation qui nous a permis de nouer ces premières relations. Et c'est, à mon avis, des relations de confiance avec des acteurs de l'État. C'était extrêmement précieux pour nous d'avoir ce soutien. Et ça a été rendu possible. On a cité sur la slide France Travail, l'université polytechnique de Valenciennes, mais on aurait pu en citer d'autres. On a eu les représentants du port mixte de Bruay qui sont venus.

Et puis, évidemment, il y a un certain nombre de questions. Olivier vient d'en parler sur les problématiques de trafic routier, sur les enjeux d'organisation du territoire. Et là, il va falloir que nous travaillions avec les services de l'État, avec la CCI, la CAVM, pour voir comment on peut prendre en compte les avis qui sont remontés et puis comment on peut travailler ensemble pour répondre aux questions qui nous ont été posées.

Alors, une transparence et une exhaustivité de l'information qui ont été de mise pendant toute la phase de concertation et qui vont se prolonger tout au long du projet. Puisqu'on va rentrer dans la phase de l'enquête publique. Mais au-delà de l'enquête publique, il y a un certain nombre de questions qui nous ont été posées en phase de concertation, auxquelles on n'a pas forcément pu répondre parce que les études étaient en cours ou parce que, tout simplement, on n'avait pas la réponse. Et quand on ne savait pas, on vous disait on ne sait pas. Eh bien, on s'engage bien sûr à répondre aux questions qui sont restées jusqu'à ce jour en suspens. Et on le fera dès qu'on aura des réponses et notamment les études qui sont en cours et qu'on a confiées à des cabinets conseils pour la partie environnementale. Mais également nos ingénieurs en interne chez AXENS qui continuent à travailler sur certains aspects, notamment sur la problématique de l'eau et qui mettent tous leurs efforts pour trouver des solutions qui soient les plus pertinentes d'un point de vue environnemental et économique.

La concertation préalable : Temps d'échanges

Martin BACHOLLE : Merci beaucoup. Merci beaucoup, Bénédicte et Olivier, pour la présentation de ces enseignements, les grands enseignements que vous tirez de la démarche. Suite à cette présentation, je vous propose de passer au temps d'échange. Vous êtes habitués maintenant et je le rappelle pour ceux qui n'étaient pas là les dernières fois. Vous levez la main, on vous donne la parole.

N'hésitez pas à donner votre nom, car la réunion est enregistrée et on fait un compte rendu sur la base de cet enregistrement. Et donc, si vous souhaitez que votre nom soit versé dans le compte rendu, vous pouvez le donner, mais ce n'est pas obligatoire. Je vous propose qu'on prenne une ou deux questions déjà, s'il y en a pour que AXENS puisse y répondre.

N'hésitez pas à lever la main si vous avez des questions spécifiques à poser, que ce soit sur ce qu'on a présenté, sur ce qui s'est passé pendant la concertation ou également à nouveau sur le projet. On est encore dans la concertation. N'hésitez pas à nous poser des questions.

Allez-y monsieur, je vous en prie.

Marc DUVIVIER, association Valentransition : Bonjour, Marc DUVIVIER, Association Valentransition. Je voulais remercier AXENS de ce temps de concertation qui a été très enrichissant pour nous, très intéressant.

On a déposé un cahier d'acteurs, donc je ne vais pas revenir là-dessus, mais je vais me tourner particulièrement vers monsieur le sous-préfet et monsieur le maire de Saint-Saulve que j'ai vu. Il y a 5 ans, s'est produite une grave pollution sur l'Escaut. Accident agro-industriel, société Tereos, enfin, vous connaissez l'historique. Et à l'époque, monsieur le préfet de région Michel Lalande a réagi de manière très ferme et vigoureuse, mais après 14 jours de silence, rien n'a été fait côté français. Alors que ça s'est passé très rapidement côté belge pour limiter cette pollution. Or, on a démontré lors de notre travail là pendant 2 mois, qu'il était possible qu'il y ait des accidents. De toute façon les accidents sont toujours possibles.

Ma question est de savoir si les services de l'État - ça ne concerne pas directement le groupe AXENS- vont mettre en place des choses de manière à réagir beaucoup plus vite en cas de problème ?

Martin BACHOLLE, 2concert : Merci beaucoup pour cette question. Monsieur le sous-préfet a l'air de pouvoir apporter quelques éléments de réponse.

Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet de Valenciennes : Alors ce sont des éléments de réponses partiels mais je prends le point. Effectivement, moi, ça fait que 4 mois que je suis sur le territoire, mais je sais que c'est un épisode qui a fortement marqué le territoire puisque vous n'êtes pas le premier à me parler de cette pollution.

Même si les uns et les autres, au premier rang desquels l'industriel, font tout pour minimiser le risque, il existe. Donc à partir du moment où il existe, il faut s'y préparer, s'y préparer déjà au niveau de l'industriel qui a des plans à déployer en interne pour limiter autant que possible

la pollution lorsqu'elle est constatée. Les services de l'État sont là pour à la fois vérifier que les mesures sont prises et le cas échéant prendre des mesures complémentaires pour éviter que la pollution ne puisse prospérer, voire aller plus loin, que ce soit vers un autre département ou un autre territoire français ou pour ce qui nous concerne aussi éventuellement, il ne faut pas l'oublier, la liaison avec nos amis en Belgique. Vous faisiez référence à ce qui s'est passé à l'époque, depuis la gouvernance a été modifiée, c'est-à-dire qu'il y a eu une fiche « réflexe » qui a été mise en place au niveau des services de l'État pour éviter de se poser la traditionnelle question que j'ai eu sur beaucoup de territoires où j'ai servi. Il s'agit de cours d'eau donc qui est compétent pour agir ? Est-ce que c'est VNF ? Est-ce que c'est l'État ? Est-ce que c'est la collectivité territoriale ? Est-ce que c'est sur la berge ? Est-ce que c'est sur le lit du canal, etc. Et donc ça avait été un des enseignements que le préfet Lalande avait tiré du retour d'expérience. Puisqu'à chaque crise on fait un retour d'expérience qui était de dire, s'il se passe quelque chose, en mode réflexe : qui est compétent en fonction de la localisation, de l'événement, c'est un premier élément que je souhaitais vous apporter, mais je prends le point de manière plus précise et on l'examinera bien évidemment si le projet venait à prospérer sur les éléments que devrait prendre en compte l'industriel en termes de protection interne du site.

Le principe étant que s'il y a pollution normalement, l'industriel doit faire en sorte que la pollution reste cantonnée sur son site. Et que le rejet en dehors du site, ne peut être qu'exceptionnel et lié à un accident non prévu parmi les scénarii qui avait été élaborés.

Martin BACHOLLE, 2concert : Merci beaucoup Monsieur le sous-préfet pour cette réponse. Je tiens à préciser effectivement qu'on a bien reçu évidemment votre cahier d'acteurs, qu'on l'a mis en ligne. Il est maintenant disponible pour tout un chacun. Et on travaille actuellement sur la rédaction des réponses, donc je vous confirme que vous aurez bien à chacun de vos points et à chacun de vos questions, chacune de vos questions très précises, une réponse tout aussi précise.

Merci pour cette question. Est-ce que je peux passer la parole à quelqu'un d'autre qui souhaiterait intervenir ? Encore une fois, que ce soit sur le projet ou que ce soit sur les à-côtés du projet ou que ce soit sur la concertation en elle-même. Ce n'est pas forcément facile de se lancer, mais n'hésitez pas, n'hésitez pas.

Allez-y, on a encore du temps donc.

Marc DUVIVIER, association Valentransition : Merci je m'adresse à Monsieur le maire de Saint-Saulve lors de ce travail de recherche et de compréhension du projet.

Nous avons demandé aux communes de nous communiquer les DICRIM - documents de mise en sécurité de la population. Et on s'est aperçu que ces documents ne prenaient pas en compte les nouveaux risques climatiques, les pluies violentes, les sécheresses et tout ce qui va nous arriver de plus en plus fréquemment. Et je voulais savoir notamment vous, Monsieur le maire, si vous envisagez une révision de ces documents.

Martin BACHOLLE, 2concert : Alors je précise que le maire a quitté la réunion.

Marc DUVIVIER, association Valentransition : C'est une question qui n'est pas facile, mais quand même il nous a semblé qu'il y avait une faiblesse dans ces documents qui sont chargés de réagir très vite aussi là encore en cas d'accident et de pollution.

Martin BACHOLLE, 2concert : En attendant avant de passer la parole à Monsieur l'adjoint pour répondre. On répond juste après. Est-ce qu'il y a d'autres questions spécifiquement sur le projet ? Non, non, mais n'hésitez pas. Il n'y a aucun problème, mais tant qu'à faire. S'il y a d'autres questions sur le projet également avant de passer la parole.

Anne Marie ROYAL, garante de la CNDP : De toute façon, Monsieur l'adjoint ne vous sentez pas gêné si vous n'avez pas la réponse avant le 5 juillet. Ça se trouvera dans les questions auxquelles vous devrez répondre, en même temps que le maître d'ouvrage, c'est-à-dire que ça se trouvera dans notre bilan et vous aurez le temps requis pour communiquer à AXENS la réponse et pour qu'on puisse l'intégrer. C'était pour vous mettre à l'aise ce soir. Ça sert aussi à ça les bilans.

François Ducatillon, Adjoint au maire : Je n'ai pas forcément la réponse au sujet, mais c'est un sujet qu'on vient d'aborder. À Saint-Saulve on a une antenne de la protection civile qui est installée. L'antenne du Valenciennois et on les a rencontrés justement il y a une dizaine de jours pour faire le point avec eux sur les choses qui ont été faites et le DICRIM a été abordé. On avait parlé aussi du plan communal de sauvegarde et du DICRIM. Et sur le DICRIM forcément, on a parlé d'AXENS en disant voilà l'arrivée d'AXENS va modifier le DICRIM.

Et on a effectivement aussi pointé du doigt un certain nombre de problématiques. Donc il y aura certainement des choses qui seront faites sur le DICRIM. De quelle manière ? Ça je ne peux pas répondre à la place du maire. Je peux vous dire qu'on a sensibilisé l'antenne de la protection civile. Il y avait son directeur départemental qui était présent lors de l'entretien et qui était tout à fait d'accord pour contribuer à cet exercice, puisqu'on avait aussi recensé des faiblesses dans notre PCS. Donc ça fait partie des choses sur lesquelles on va travailler forcément.

Martin BACHOLLE : Merci beaucoup pour ces précisions. D'autres précisions. Monsieur le sous-préfet souhaite apporter des éléments complémentaires.

Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet de Valenciennes : Je vais venir aussi en appui de la mairie de Saint-Saulve. Juste pour rappeler en termes de méthodologie -alors je reprends mes antisèches aussi- que le DICRIM lui reprend des informations qui sont transmises par le préfet dans le cadre d'un dossier départemental que l'on appelle le dossier départemental des risques majeurs, le DDRM. Vous avez une articulation entre le DDRM qui relève de la compétence de l'État et qui fixe les risques et les communes éligibles à ces risques. C'est un document qui est public, qui est consultable sur le site Internet de la préfecture du Nord. Vous pouvez y avoir accès. Les risques qui sont mentionnés dans ce document doivent à minima être repris dans le DICRIM qui lui est de la compétence de la collectivité. Une compétence qui est obligatoire et à charge pour la collectivité le cas échéant de compléter le DICRIM par des éléments qu'elle estimerait propre à son territoire. Et le DICRIM est un document qui n'a pas vocation à être opérationnel au sens de réponse à apporter il recense les risques pour les porter à connaissance de la population. Et c'est pour ça que vous avez un troisième niveau de

document mais qui a été cité également dans les échanges qui est le plan communal de sauvegarde, le PCS, qui lui, par rapport aux différents risques qui sont identifiés doit lister les moyens disponibles sur la collectivité. Ça peut être effectivement par exemple une antenne de la protection civile ou ça peut être le recensement de salles qui peuvent accueillir des personnes impliquées lors d'un accident, lors d'un incident météorologique ou autre. Et c'est ce document le PCS qui doit fixer de manière opérationnelle qui fait quoi et quelles sont les ressources disponibles sur la collectivité. Pour savoir ensuite quelles sont les ressources qui doivent être apportées en renfort à la collectivité si un événement majeur devait se passer sur le territoire et qu'elle ne dispose pas en interne de l'ensemble des ressources nécessaires. Voilà quelques précisions sur le DICRIM.

Martin BACHOLLE : Merci beaucoup pour ces éléments. Est-ce qu'il y a une autre question ? Est-ce qu'il y a une autre personne qui souhaite prendre la parole ? N'hésitez pas. Quel que soit le sujet.

Alors de toute façon, on a encore une petite présentation importante sur les prochaines étapes. Donc je vous propose, on présente les prochaines étapes et on retente en revenant vous voir pour savoir si vraiment vous n'avez pas de questions complémentaires. Olivier, je vous passe la parole pour les prochaines étapes.

Le projet MACARON : Les prochaines étapes

Olivier CALLEBERT, AXENS : Merci. Alors les prochaines étapes. La prochaine étape, c'est septembre, plus vraisemblablement octobre. Les dépôts des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire auprès des services de l'État. On a parlé tout à l'heure. C'est à ce moment-là que l'enquête publique pourra être lancée.

Et donc, c'est pour cela aussi que Mesdames les garantes, on dit que la période de concertation continue serait sans doute très réduite, puisqu'elle s'arrêtera. Je crois qu'elle s'arrête au moment où le commissaire enquêteur est nommé, donc c'est très rapide.

À partir du quatrième trimestre, donc là. On espère donc à partir du quatrième trimestre, c'était M. EMIEL, le directeur de l'unité territoriale de la DREAL, qui pensait que cette enquête publique pouvait commencer, même avant la fin d'année.

Et puis, fin 2025, une autre décision extrêmement importante. Alors là, elle concerne uniquement AXENS et son partenaire. On espère pouvoir prendre la décision finale d'investissement fin 2025. Ce qui nous permettra durant tout le premier semestre 2026 de peaufiner les études afin d'attendre que les services de l'État publient l'arrêté préfectoral qui, j'espère, nous donnera l'autorisation d'aller plus avant. Et donc, de mi-2026 à début mi-2028, on aura les travaux de réalisation de l'usine avec une mise en service opérationnel espérée à la fin 2028. Ce sont les grandes étapes avec un calendrier que j'espère assez réaliste, qui nous attendent sur ce projet.

Martin BACHOLLE : Merci beaucoup, merci pour ces informations là, ça vous donne un petit peu l'occasion de vous projeter et de voir si chacune de ces étapes sont franchies. Je retente une dernière fois, est-ce qu'il n'y a vraiment aucune question complémentaire, aucune contribution ? Alors, de toute façon, je vous rappelle que vous avez encore jusqu'au 5 juillet.

Là, on est dans la dernière réunion publique. C'est le dernier temps d'échange où nous nous voyons sous ce format-là. Mais le site Internet notamment reste ouvert jusqu'au 5 juillet, donc n'hésitez pas encore à solliciter ce site Internet, à solliciter mesdames les garantes qui restent mobilisées jusqu'au 5 juillet avant de se lancer dans leur bilan.

S'il n'y a pas d'autres questions, on va certainement passer à un petit mot de conclusion. Restez bien avec nous. Comme je le rappelle, on a un petit un petit cocktail à partager avec vous à l'issue de la réunion dans la salle juste à côté.

Donc je vais donner d'abord la parole à mesdames les garantes de la concertation, puis à nouveau à AXENS pour conclure cette réunion. Et puis au-delà de conclure cette réunion, c'est un petit peu déjà la concertation qu'il s'agit de conclure.

Mot de conclusion des garantes de la concertation :

Anne Marie ROYAL, garante de la CNDP : Alors effectivement, ce n'est pas la totalité du bilan. C'est un temps de bilan à chaud. Ce n'est pas ici, contrairement à d'autres procédures, une reddition des comptes puisque nous sommes sur une procédure qui devrait pouvoir permettre une concertation continue. Donc aujourd'hui, c'est juste un point d'étape où on en est, de ce que nous avons entendu nous en tant que garantes pendant cette procédure.

Alors effectivement, nous avons eu un maître d'ouvrage qui a rempli son rôle et qui a avec honnêteté, avec volonté, essayé de mettre à disposition les outils d'information et les outils de participation. Et pour ça, on peut le remercier.

On est sur un territoire qui n'a pas la culture de la concertation au sens CNDP. Et on a vu certaines personnes qui étaient très inquiètes, à la limite, de voir une concertation avec des garantes. C'était quoi ça ? Et est-ce que c'était un projet très dangereux ? Alors non, ce n'était pas ça le but.

Effectivement, par contre, on a eu, dès l'étude de contexte, un certain nombre d'éléments qui ont été les fils rouges de cette concertation, à savoir le fleuve, l'eau, la mobilité, les transports, l'aménagement du territoire autour de ces espaces, les ressources. Et pas seulement la ressource de l'eau, mais c'est éventuellement la concurrence sur l'électricité, est-ce qu'il y en aura pour d'autres territoires, d'autres projets. Et donc, ces éléments, ils sont réapparus pendant la concertation, pour certains, de façon explicite, pour d'autres, dans les cahiers d'acteurs.

Et donc, les réponses ne sont pas toutes apportées aujourd'hui. Donc effectivement, on a bien pu voir l'opportunité, avec toute la crainte qu'elle représente, mais pas de rejet, je serais un peu plus modeste que le maître d'ouvrage sur l'enthousiasme, par exemple, parce qu'effectivement, c'est un accueil bienveillant. Les associations, que ce soit l'AREAH ou que ce soit Valentransition, je les ai plutôt vues vigilantes et engagées sur ce projet. Elles ont fait énormément d'efforts et un travail remarquable d'associations pour questionner le projet, mais c'est aussi l'occasion de questionner le territoire. Et là, on a bien vu que le seul débat ce

soir, à la limite, Axens, s'il n'était pas là, il aurait quand même eu lieu. Les questions qui ont été posées, ce sont des questions qui se posent aussi au territoire. Et une concertation, ça permet ça aussi.

Effectivement, on a des interrogations. Ces ressources, cette mobilité, comment ça va s'aménager ? Est-ce qu'il ne va pas y avoir trop de tensions ? Tout ça, vous les retrouverez dans notre bilan. Je ne vais pas vous en faire des heures. On a aussi des questions qui ont peu été reprises ici, mais une certaine vigilance. On a beau être sur une friche industrielle, mais sur la faune et la flore, qu'est-ce qu'on va faire ? Comment on va maintenir ? Sur ce bord à canal, comment tout ça vit ? Et ça, ça a été très important.

Sur tous ces éléments, on a eu un maître d'ouvrage qui a bien répondu qu'il allait respecter toutes ses obligations. Et là-dessus, je crois qu'on peut lui faire confiance. Mais il reste encore beaucoup de questions. Effectivement, ils n'ont pas les réponses aujourd'hui, mais j'espère qu'ils nous les donneront au fur et à mesure. Et quand on parlait de concertation continue, pour nous, c'est le dispositif de relation avec ce territoire. C'est le dispositif de comment on va informer, comment on va aller au-delà. Parce qu'il n'est jamais interdit d'aller au-delà du réglementaire. Et au contraire, d'avoir des progrès. On est sur un projet économique. C'est leur responsabilité. Mais comment ils vont pouvoir vous répondre ? Comment ils vont pouvoir aller plus loin ?

Quand on parlait des 60% de projets qui sont modifiés, il y a déjà une modification. AXENS vous a bien dit qu'ils avaient pris conscience d'éléments qu'ils n'avaient pas vus. Effectivement, on arrive sur un territoire, on est avec son projet et on essaie de persuader son projet. C'est bien nous qui faisons l'étude de contexte et qui écoutons le territoire. Donc voilà, il y a effectivement tous ces éléments. Le territoire n'a jamais posé de questions sur des alternatives. AXENS les avait mis dans le dossier. Ça n'a jamais eu besoin d'être débattu. C'est un choix.

Par contre, effectivement, maintenant où on en est, pour ne pas aller trop loin sur ces éléments de questions. Honnêtement, une concertation, au moment où on est là, c'est toujours frustrant. Parce qu'on a posé des questions, on a des réponses un peu formelles ou on a des réponses on ne sait pas. Donc, il faut qu'on puisse continuer. Et c'est bien pour ça qu'on parle des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. Dans ce que Catherine vous disait tout à l'heure.

Et donc, ce que nous, on a envie aujourd'hui de proposer à AXENS, mais aussi au territoire, aussi à vous, monsieur le sous-préfet. C'est comment on va permettre qu'il y ait un suivi citoyen de ce projet, mais peut-être aussi un peu plus large sur les projets du territoire. Effectivement, ce projet va permettre à un moment d'avoir une commission de suivi Seveso avec des associations représentantes. Mais ça, c'est un an après la mise en service de l'entreprise. Certaines gigafactories ont accepté le principe de travailler en continu et même avant ce projet.

C'est une relation entre le prescripteur, qui est ici la préfecture, et le maître d'ouvrage. Vous nous avez bien répondu sur comment vous souhaiteriez travailler avec les acteurs industriels,

clubs d'entreprise, etc. Et on avait bien vu dans les ateliers que c'était nécessaire. Le travail avec les agglomérations aussi est nécessaire pour les questions liées à l'aménagement.

Mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi le vivant du territoire, les forces vives. Demain, vous aurez les syndicats. Mais il y a aussi les riverains et tout ce qui va permettre votre intégration sur le territoire. Donc, effectivement, nous ferons des recommandations. Et là, la dernière étape pour nous, c'est qu'après ce processus, effectivement, la reddition des comptes viendra de la commission nationale du débat public.

Et effectivement, si le projet est prêt et que la DREAL comme chef de file le considère comme complet. Eh bien, il y aura désignation d'un commissaire enquêteur et il n'y aura pas forcément de garante désignée puisque malheureusement, c'est une de nous deux que vous seriez encore obligés de supporter. Mais voilà, tout dépend de l'état du projet.

On sait que ça peut se bloquer. On sait que certains projets, ils ont des concertations continues qui sont très longues. D'autres, ça peut être un mois, mais parfois ce mois est aussi intéressant parce qu'il permet aussi de faire ce que les deux réunions obligatoires du commissaire enquêteur ne peuvent pas permettre.

Comme on voit qu'il y a plein de sujets sur lesquels vous n'avez pas aujourd'hui les réponses que vous n'avez pas les études, vous n'avez pas les éléments complets, mais où il va falloir les expliquer. Et j'aurais presque envie de vous dire que vous avez besoin d'un forum avec les acteurs du territoire parce qu'une réunion de 3 heures, on ne pourra pas tout voir. Un grand merci à vous et puis alors surtout un grand merci aux participants.

Un peu déçu du nombre de participants, on a fait un petit calcul moins de 400 personnes même en comptant aujourd'hui. Mais par contre, félicitations à ceux qui ont tenu le coup qui sont venus régulièrement et qui ont vraiment contribué parce qu'on a eu de la qualité dans les échanges. On a eu du respect des uns et des autres et pour ça, un grand merci à tous.

Martin BACHOLLE : Merci beaucoup et effectivement, merci à tous les participants qui ont tenu, notamment ce soir, parce que ce soir, les conditions en plus n'étaient pas favorables à tous se retrouver ici. Donc merci encore. Je laisse peut-être la parole à AXENS pour un petit mot de conclusion. Et on va pouvoir avoir ce petit moment convivial tous ensemble pour poursuivre les échanges de façon plus informelle.

Mot de conclusion du maître d'ouvrage

Olivier CALLEBERT : Merci Martin. Alors tout d'abord, au nom d'AXENS, je voudrais remercier monsieur le maire de Saint-Saulve et vice-président de la communauté d'agglomération à Valenciennes métropole Yves DUSART pour son soutien continu. Nous avons rencontré Yves DUSART dès octobre 2024. Et dès ce moment, on a senti l'intérêt, l'intérêt chez lui, l'intérêt pour le projet et aussi l'intérêt de ses équipes d'élus et des services de la ville de Saint-Saulve. Tout au long de cette concertation, qu'ils ont d'ailleurs largement contribué à aider par leur soutien logistique continu.

Bien sûr, remercier aussi les élus de la CAVM, Laurent DEGALLAIX et Jean-Noël VERFAILLIE. Vous savez qu'on a une double relation, finalement, AXENS avec la CAVM. Il y a la collectivité locale du territoire sur lequel on s'implante, mais aussi cette collectivité est propriétaire du terrain sur lequel on s'implante.

Donc on a cette double relation et je ne peux pas remercier les élus sans remercier les services de la CAVM. On a des représentants dans la salle ce soir, mais on en a aussi d'autres qui continuent quotidiennement à suivre le projet et à nous aider. En tout cas, si ce site de la zone industrielle des Galibots revit, ça sera quand même en grande partie, je pense, à l'effort que les élus et les services ont mis pour présenter ce territoire, pour présenter ce terrain sous ses meilleurs attraits. On n'a pas parlé de solutions alternatives, mais il y en avait, avec elles aussi des avantages.

Je voudrais aussi remercier tous les autres acteurs du territoire avec lesquels on a pu échanger, notamment la CCI qui nous a vraiment très bien accueillis, qui nous a ouvert ses carnets d'adresses et tous ces acteurs avec lesquels on va poursuivre notre travail pour assurer une parfaite intégration de ce projet dans le Valenciennois.

Je voudrais aussi pour leur mobilisation et la qualité des échanges qu'on a déjà pu avoir avec eux remercier l'ensemble des services de l'État qui veille à la bonne conformité du projet avec les exigences environnementales et sociales prévues par la législation. Merci à vos équipes, monsieur le sous-préfet, pour cet engagement permanent. Merci à vous et à votre prédécesseur avec lequel on avait commencé les COPIL. Merci. Merci beaucoup d'être présent ce soir.

Cette phase de concertation préalable s'achève. Je voudrais remercier mesdames les garantes pour leur rôle dans cette concertation. Madame JACQUART, Mme ROYAL, vous avez su nous interpeller au moment de l'élaboration du dossier et des modalités de concertation et nous avez fait prendre conscience de ce qu'était cette procédure. Bien sûr, chacun peut lire sur les sites gouvernementaux, ce qu'est une concertation, mais la vivre. C'est quand même différent et grâce à vous, on a eu certaines clés. J'espère qu'on a pu apporter, vous l'avez dit, je vous remercie, une information complète et transparente auprès des personnes qui habitent le territoire, mais aussi d'autres qui pourraient s'y intéresser, notamment avec le site Internet où tous les comptes rendus sont reportés. Donc parfois, vos demandes ont pu nous sembler un peu exigeantes. Mais finalement, je crois que nos échanges ont produit des améliorations au bénéfice du projet. Donc merci, mesdames.

Enfin, bien sûr, je remercie l'ensemble des habitants de Saint-Saulve, de Valenciennes, de Bruay-sur-L'Escaut, des communes alentour, ainsi que les associations qui ont participé. Qui, parfois pour certaines, ont déposé des cahiers d'acteurs, mais en tout cas, qui se sont qui se sont déplacés. C'est grâce à cette participation que ce dispositif légal peut vivre.

Voilà. Cette période de concertation, elle a vraiment été déterminante pour nous. Elle nous a permis de faire connaître notre projet, qui est un projet technique sur lequel, bien sûr, on travaille depuis un moment. Mais ça nous a permis de le connecter aux enjeux locaux. Et ça, c'était quelque chose que l'on n'avait pas forcément anticipé. Cette démarche pour nous, c'était une première.

C'est la première fois que l'on mène un projet d'un investissement si important et donc une concertation, une concertation préalable, surtout dans un territoire que l'on ne connaissait pas. Nous sommes coutumiers de faire de investissements sur un site Seveso seuil haut dans notre usine du Gard mais sur ce site on y est depuis des dizaines d'années, donc ce n'est pas la même chose. Nous espérons avoir pu répondre du mieux possible aux questions qui se sont posées. C'est un projet pour lequel nous avons tout de suite annoncé évidemment qu'il serait classé Seveso Seuil haut. Ça pouvait amener des inquiétudes légitimes.

Nous savons qu'il reste beaucoup de questions à creuser, le temps de la concertation préalable c'était 9 semaines, mais nous sommes sûrs déjà de pouvoir tirer des bénéfices de cette période. Alors de notre côté, on va rester à l'écoute de la population, on ne sait pas sous quelle forme exactement on pourra mener une concertation ou assurer une continuité de l'information, mais je crois que c'est quelque chose qui va nous tenir à cœur, on a été formidablement accueillis dans le Valenciennois, maintenant il y a une obligation de ne pas décevoir dans la conduite de ce projet qui est essentiel pour l'avenir d'AXENS. Voilà enfin, je voudrais remercier notre consultant, la société 2Concert qui a brillamment organisé les temps publics de cette concertation, merci messieurs.

Martin BACHOLLE, 2concert : Merci beaucoup, merci beaucoup Olivier, merci Bénédicte, merci à tous. Effectivement, comme je disais, on va conclure cette réunion et ces temps physiques de concertation. Je vous invite à venir avec nous dans la salle juste en face, où une collation et des boissons vous attendent, il y a des personnes qui sont déjà présentes pour nous et vous servir, donc on se retrouve tout de suite pour ce petit temps convivial.

Merci beaucoup, merci à tous.